

















Tarifs de collecte pour les colis de déchets conformes aux spécifications du guide d'enlèvement

Tarifs en euros applicables au 1er janvier 2016 en France métropolitaine

Catégories (Voir fiches 5 à 11 du guide d'enlèvement)	Unité de facturation	Prix en euros Hors Taxes ⁽¹⁾	Classification, si déchets sortant des spécifications du guide ⁽²⁾
Flacons de scintillation 	par fût de 120 l	1 555,00 €	
Flacons de scintillation en verre 	par fût de 120 l	1 820,00 €	
Solides incinérables 	par fût de 120 l	1 040,00 €	
Solides non incinérables 	par fût de 120 l	1 515,00 €	
Solutions aqueuses 	par fût à bondes de 30 l	1 470,00 €	
Solvants et huiles  	par fût à bondes de 30 l	1 470,00 €	 
Solides putrescibles 	par sac < 5 kg par fût de 120 l	360,00 € 1 225,00 €	
Prix exprimés en Euros hors taxe (TVA en sus au taux en vigueur lors du fait générateur).			

Toute demande écrite qualifiée sur le plan technique pour des déchets du guide et reçue avant le 31 décembre 2015 sera traitée au tarif 2015, à condition de transmettre à l'Andra, avant cette date, un dossier complet contenant :

- > Les demandes d'enlèvement signées correspondant à des colis déjà conditionnés, mentionnant notamment les masses et activités exactes de ces colis.
- > Les bons de commandes correspondants.

⁽¹⁾ Prix de base n'incluant pas les frais générés par des besoins complémentaires différents des dispositions du guide : contractualisation, suivi (ex : bilans des colis par catégorie et par période...) ou prestations spécifiques...

⁽²⁾ Les catégories SL4, SLV4, SI4, SNI4, SO4, LA4, LS4, LH4, doivent faire l'objet d'une demande d'enlèvement particulier, ainsi que les déchets n'entrant pas dans ces catégories (ex : sels d'Uranium, de Thorium...) ou déchets encombrants d'assainissement ou de démantèlement... Le coût et les dispositions nécessaires à cet enlèvement particulier sont communiqués par l'Andra dans le cadre d'un accord préalable, d'une prise en charge TFA ou autre prise en charge adaptée, sur la base des informations transmises (Voir fiche n° 13 « Enlèvements particuliers »).

Emballages

Les emballages sont facturés suivant le barème ci-dessous :

	par fût de 120 l + sac (Tarifs en euros HT)	par fût à bondes de 30 l (Tarifs en euros HT)
Emballage livré en remplacement lors de la collecte (un livré pour un collecté)	35,60 €	10,60 €
Emballage supplémentaire livré à part ou en supplément de la collecte	79,40 €	23,20 €

TVA en sus au taux en vigueur lors du fait générateur.



ATTENTION :

Les emballages fournis par l'Andra sont qualifiés pour le Transport des Matières Dangereuses (TMD). Il n'est pas recommandé d'utiliser ces emballages pour la collecte interne, l'exploitation ou l'entreposage sur site.

Pour respecter la réglementation TMD sur la durée de l'ensemble de la chaîne d'élimination, les emballages contenant les déchets radioactifs seront collectés par l'Andra au maximum 4 ans après la date de fabrication des emballages (cf fiche 4 ^{2/4}).

Nous attirons également votre attention sur le respect des critères de non contamination surfacique externe des colis (cf : contrôle et limites de contamination - fiche 4 et obligations du producteur - fiche 1, page 1/4 du guide d'enlèvement).

Les consommables associés supplémentaires sont facturés suivant le barème ci-dessous :

	Sacs de 30 ou 120 l (Tarifs en euros HT)	Boîtes antipique (Tarifs en euros HT)
Livrés lors d'une collecte - Lot de 10 unités	32,70 €	35,80 €
Livrés en dehors d'une collecte - Lot de 10 unités	98,00 €	84,50 €

TVA en sus au taux en vigueur lors du fait générateur.

Bon de commande

Chaque demande d'enlèvement doit être accompagnée d'un bon de commande mentionnant la prestation d'enlèvement, ainsi que les emballages supplémentaires et de remplacement. L'original de ce bon de commande doit être envoyé à l'Andra :

Direction Industrielle - Département Solutions Clients - Service gestion des données des colis et contrats clients
Parc de la Croix Blanche - 1/7 Rue Jean Monnet - 92298 CHATENAY-MALABRY CEDEX
Tél : 01.46.11.83.27 - Fax : 01.46.11.84.09.

e-mail : collecte-dechets@andra.fr

Toute commande implique l'acceptation des dispositions générales du guide d'enlèvement et notamment des dispositions concernant la gestion des litiges (cf. fiche 1, page 4/4).



Description du contenu des colis



ATTENTION :

Nous vous rappelons que conformément aux spécifications du guide d'enlèvement des déchets radioactifs, il est nécessaire de renseigner pour chaque colis la colonne « Observations » de la demande d'enlèvement.

Ces informations sont fondamentales pour la gestion et le traitement de vos colis.

A partir du 1er janvier 2016, nous nous réservons le droit de refuser toute demande d'enlèvement qui serait insuffisamment renseignée.

Famille		Nature de l'information	Case « Observations » : exemple
Fiche 5	Flacons de scintillation en polyéthylène (SL)	Indiquer la nature du liquide de scintillation + volume	- 30 litres de mélange liquide scintillant Ultima Gold (70%) + eau (30%) - etc.
Fiche 6	Flacons de scintillation en verre (SLV)	Indiquer la nature du liquide de scintillation + volume	- 30 litres de mélange liquide scintillant Ultima Gold (70%) + eau (30%) - standard de calibration H3 et C14 - etc.
Fiche 7	Solides incinérables (SI)	La nature des déchets est à indiquer. Pour les déchets cellulosiques (papier, tissu, chiffon) et le bois : mentionner la teneur (en % ou kg)	- 40 % Cellulosique (papier, tissu, chiffon) 60% plastiques non halogénés (gants nitrile, polyéthylène) - Bois (15 kg), carton (2 kg), plastiques non halogénés (5 kg) - etc.
Fiche 8	Solides non incinérables (SNI)	La nature des déchets est à indiquer	- Flacons en Verre (70%), plastique (20%), métal (10%) - Terres conditionnées dans un seau plastique (15 kg) - Cartouches de masques, bombe aérosol vidée et percée - etc.
Fiche 9	Solutions aqueuses (LA)	Indiquer la composition des liquides	- 60 % eau + 40 % TBE pH 8 - Eau de lavage pH 7 - Acide nitrique 10 ⁻³ M - etc.
Fiche 10	Solvants et Huiles (LS ou LH)	Indiquer la composition des liquides	- Solvants (Acétone 60% - Méthanol 40%) - Huile de pompe - etc.
Fiche 11	Solides Organique et Putrescible (SO)	Compléter l'attestation de contenu SO en annexe 2 du guide d'enlèvement.	